

## Rapport N° 22

### Budget 2017

Budget de fonctionnement - Crédits d'extensions des Services industriels - Plan des investissements 2017-2021

---

Nyon, le 27 novembre 2016

Au Conseil communal de Nyon

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément à l'article 44 du règlement du Conseil communal, la Commission des finances (ci-après la COFIN) a examiné le projet de budget 2017 présenté par la Municipalité dans son préavis n° 22 du 17 octobre 2016.

La COFIN s'est réunie à sept reprises les 26 octobre, puis les 1, 2, 8, 15, 16 et 28 novembre 2016.

Lors de la première séance, le préavis n°22 a été présenté dans ses généralités par M. Claude Uldry, Municipal des finances, accompagné de Mme Ying Cottier, Cheffe du Service des finances et de M. Lionel Thorens du Service des finances. L'accent a été mis sur les principaux facteurs influençant le budget 2017 et notamment sur les paramètres de calculs de la facture sociale et de la péréquation intercommunale. La COFIN a bénéficié de l'expertise du Service des finances dans ces mécanismes de péréquation et leurs nombreux critères qui sont, pour la plupart, défavorables à Nyon.

A l'occasion des cinq séances suivantes, la COFIN a rencontré à tour de rôle l'ensemble des Municipaux, accompagnés de leurs chefs de services, afin qu'ils présentent leurs budgets et répondent aux diverses questions de la COFIN. La COFIN tient à remercier les chefs de services et leurs équipes pour leur grande disponibilité et la qualité des documents et explications délivrés. Qu'ils en soient ici vivement remerciés !

Enfin, la COFIN s'est réunie le lundi 28 novembre pour une discussion sur la rédaction du rapport.

La COFIN souhaite adresser des remerciements particuliers à l'attention de M. le Municipal Uldry, Mme Ying Cottier et M. Lionel Thorens, du Service des finances, qui ont assisté à toutes les séances. Ils ont apporté un soutien très professionnel à la COFIN en répondant à un grand nombre de questions techniques, à la satisfaction générale des membres.

De façon similaire à l'année dernière, le rapport de la COFIN résulte d'un travail collectif puisque ses membres se sont partagés la conduite des discussions sur l'examen des budgets des services ainsi que la rédaction des commentaires y relatifs.

# Présentation générale du budget 2017

## Vue générale du compte de fonctionnement

Le budget 2017 présente un excédent de charges de CHF 7.96 millions. Il faut revenir cinq ans en arrière pour trouver un budget aussi déficitaire. A cette époque, curieusement similaire à aujourd'hui, la Municipalité avait reçu en fin d'exercice budgétaire des mauvaises nouvelles du Canton : une augmentation de la péréquation de CHF 8.8 millions, ce qui portait le déficit annuel 2012 prévu à CHF 11 millions. Suite au refus d'un tel budget par le Conseil, recommandé par la COFIN, la Municipalité avait finalement fait accepter un budget avec un déficit de CHF 8.75 millions.

Pour rappel, nous reportons ci-dessous un tableau comparatif des budgets et comptes de fonctionnement :

<i>Comptes de fonctionnement</i>	2017 (Budget)	2016 (Budget)	2015 (Comptes)	2014 (Comptes)	2013 (Comptes)	2012 (Comptes)
Total des charges	(202'610'860)	(188'416'699)	(193'860'812)	(192'889'198)	(184'868'276)	(176'394'776)
Total des revenus	194'654'728	182'279'012	195'049'478	194'158'956	186'267'546	177'235'197
<b>Résultat comptable</b>	<b>(7'956'132)</b>	<b>(6'137'687)</b>	<b>1'188'666</b>	<b>1'269'758</b>	<b>1'399'270</b>	<b>840'422</b>
Résultat budgété	(7'956'132)	(6'137'687)	(6'781'787)	(5'217'007)	(7'197'972)	(8'751'370)
<b>Ecart sur le budget</b>			<b>7'970'453</b>	<b>6'486'765</b>	<b>8'597'242</b>	<b>9'591'792</b>

La situation est similaire aujourd'hui car la Municipalité a aussi reçu une mauvaise nouvelle du Canton en fin d'exercice budgétaire : les montants dus aux différentes péréquations augmentent de CHF 6.7 millions par rapport au budget 2016. Prenant ses responsabilités, la Municipalité propose un budget 2017 « acceptable », « dans la fourchette basse », mais en ligne avec les budgets précédents.

Pour les inconditionnels des rapports de la COFIN sur les budgets annuels, un budget déficitaire à Nyon se traduit presque inévitablement par des comptes équilibrés, comme le montre le tableau ci-dessus. Cet écart, entre résultat selon le budget et résultat des comptes, est bien connu de la COFIN, qui rappelle que si les charges sont budgétées dans une idée de « limite de dépenses », les recettes sont quant à elles historiquement estimées avec un certain conservatisme.

Le budget 2017 doit être analysé sous un autre angle de lecture. Le contexte de cette année est différent, compte tenu de la hausse des factures cantonales et des nouvelles charges en lien avec les investissements en cours. Le budget 2017 aurait pu présenter un déficit plus élevé s'il avait été établi dans la lignée des précédents. Le Conseil doit donc bien comprendre que ce budget n'est pas constitué aussi sereinement que ses précédents :

- les recettes ont été évaluées de manière réalistes, voire optimistes ;
- les charges ont été contenues au minimum dans chaque service.

La marge de manœuvre habituelle, laissant l'espoir de bonnes surprises en fin d'année, s'est réduite significativement sur le budget 2017. Les années fastes de la législature précédente sont donc derrière nous et il faut que les autorités communales de Nyon se préparent à vivre avec une marge de manœuvre financière réduite, et ce dès 2017. En effet, les comptes 2016 devraient être meilleurs que le déficit budgété. Néanmoins, en ce qui concerne 2017, il existe une plus haute probabilité que les comptes 2017 soient en ligne avec le déficit prévu. Le cas échéant, des mesures devront être proposées par la Municipalité pour éviter de trop lourds déficits.

## Charges de fonctionnement

### Comptes 30 – Autorités et personnel

Ces comptes progressent d'environ CHF 2 millions en 2017 (+ 4.4%) par rapport au budget 2016, pour atteindre CHF 47.6 millions. Il s'agit de la conséquence de nouveaux postes, au total + 17.55 EPT, notamment pour l'engagement de 11.3 EPT pour les UAPE, et encore pour 4.7 autres EPT acceptés par le Conseil. A noter la reprise de 0.8 EPT par TRN et le départ à la retraite d'un employé de la SADEC (-0.5 EPT). Enfin, la COFIN prend note de l'augmentation de 2.85 EPT non justifiés par des préavis. L'écart théorique entre les augmentations de budget acceptées par le Conseil par voie de préavis et les dépenses budgétées est de CHF 321'716.- sur les comptes 3011. L'effet des annuités provoque une augmentation d'un montant de CHF 550'000.-.

### Comptes 31 – Biens, services, marchandises

Au total, les dépenses pour les achats de biens, de services et de marchandises progressent d'un peu plus de CHF 1 millions (+3.3%) par rapport au budget 2016, pour atteindre CHF 36.7 millions, dont :

- Nouvelles méthodologie de budgétisation des achats de matériel par les SI: + CHF 293'000.-, compensées par des recettes de ces matériels ;
- Nouveaux frais d'exploitation des infrastructures construites par la Ville (UAPE et écoles du Couchant, Ecole de Marens, UAPE du Ricochet) (+ CHF 550'000.-) ;
- Charges informatiques en lien avec les nouveaux logiciels (+ CHF 232'000.-) ;
- Reprise du fleurissement des tombes par le Service EVF (+ CHF 100'000.-), compensés par des recettes.

### Comptes 32 / 33 – Intérêts passifs et amortissements

Les intérêts diminuent de près de 20% par rapport au budget 2016, grâce au renouvellement des emprunts à des taux inférieurs. Les intérêts passifs atteignent donc CHF 2.8 millions pour 2017.

Les amortissements, en hausse de 6% par rapport au budget 2016, reflètent les premiers amortissements des préavis qui seront bouclés en 2017. Ils atteignent CHF 11.9 millions au budget 2017.

### Comptes 35 – Remboursement, participations et subventions à des collectivités publiques

Au total, les charges liées aux autres collectivités publiques augmentent de CHF 6.7 millions (+ 11%) pour atteindre près de CHF 68 millions au budget 2017. Cela représente 33.5% des charges totales au budget 2017. Les éléments principaux de cette augmentation sont :

- Facture sociale (+ CHF 4.9 millions) ;
- Péréquation horizontale nette (+ CHF 1.6 millions) ;
- Participation à la réforme policière (+ CHF 1.1 millions).

Les participations aux associations intercommunales restent stables.

Pour rappel, Nyon enregistre aussi des recettes provenant des autres collectivités. Elles se montent à CHF 18.8 millions au budget 2017, en hausse de 2.59%.

### Comptes 36 – Aides et subventions

Au total, les subventions augmentent de CHF 0.9 million par rapport au budget 2016. Divers dépassements d'enveloppes accordés ainsi que la progression de charges non-maîtrisables expliquent cette augmentation :

- AVASAD<sup>1</sup> + CHF 246'000.- ;
- Prestations TPN + CHF 113'820.- ;
- Cotisation Regionyon + CHF 71'000.

La subvention à NRTV (CHF 240'000.-) et aux nouvelles places de crèches (Petits Kangourous) pour CHF 112'000.- font partie des charges maîtrisables de la Municipalité.

### Comptes 38 – Attributions aux fonds et aux financements spéciaux

Pour le budget 2017, la Municipalité propose de budgéter la participation attendue des promoteurs immobiliers aux infrastructures communales dans le cadre de Petite Prairie II. Cette opération n'a pas d'effet sur le résultat budgété car la recette attendue dans les comptes de l'Urbanisme sont reversés dans un fonds de réserve. Le montant de CHF 3.9 millions fait donc augmenter les comptes 38, de manière similaire aux comptes de recettes 43 – Taxes, émoluments et ventes.

---

<sup>1</sup> AVASAD Association vaudoise d'aide et de soins à domicile

## **Budget d'investissement**

Le plan des investissements présenté dans le cadre du budget 2017 est à manipuler avec précaution. En effet, seule l'année 2017 peut être considérée comme réaliste. Les années 2018 et suivantes reflètent les propositions d'investissements des services, sans être passées par le filtre des priorisations ; plus bas, le paragraphe « Méthode de priorisation » précise pourquoi.

La COFIN relève donc qu'en 2017, environ 70% des investissements prévus sont déjà votés (CHF 45 millions provenant de préavis votés sur un total de CHF 65 millions d'investissements prévus en 2017). La Municipalité prévoit donc des projets supplémentaires pour une vingtaine de millions sur 2017. Comme expliqué lors du dernier rapport de la COFIN sur les comptes 2015, cette intensité des investissements doit trouver ses moyens de financement de façon durable, afin de ne pas mettre en péril l'équilibre des finances communales à moyen – long terme. Pour information, l'administration a déjà dépensé CHF 45.6 millions nets à fin novembre 2016. D'ici la fin de l'année, le Service des finances estime des dépenses d'investissement autour de CHF 50 millions.

Rappelons que le Conseil ne doit que prendre acte de ce plan des investissements, l'acceptation formelle de chaque projet sera demandée par le biais d'un préavis spécifique soumis au Conseil dès 2017.

### **Méthode de priorisation**

En 2014, la COFIN avait pu prendre connaissance, avec grande satisfaction, de la mise en place de l'outil de priorisation des investissements. Cette année, elle prend note que l'outil n'a pas été utilisé, pour cause de début de législature.

En effet, la nouvelle Municipalité désire suivre l'agenda suivant :

1. définition et décision du nouveau plafond d'endettement ;
2. définition du programme de législature, tenant compte du plafond d'endettement fixé ;
3. priorisation des investissements selon le plafond d'endettement et le programme de législature.

La COFIN attendra donc le budget 2018 pour obtenir un programme des investissements priorisé et ainsi porter un regard critique sur ce dernier. Celui présenté dans le préavis 22 peut être constaté, mais ne reflète pas une planification réaliste (excepté pour les préavis votés et pour l'année 2017).

## **Une dette prévue de CHF 250 millions au 31 décembre 2017**

Le Conseil a été informé, par le préavis 15, du montant de CHF 360 millions proposé par la Municipalité pour le plafond d'endettement valable durant la législature 2016-2021. La progression de la dette devrait donc continuer, plus ou moins rapidement, selon les marges d'autofinancement dégagées chaque année.

Le document qui détaille le budget 2017 indique à la page 90 une estimation à environ CHF 250 millions de dettes à la fin de l'année 2017. Pour information, le Service des finances a informé la COFIN que la dette est toujours à CHF 208 millions à mi-novembre 2016 et ne devrait pas dépasser le plafond d'endettement d'ici la fin de l'année.

## Une marge d'autofinancement en lien avec le résultat déficitaire

La marge d'autofinancement prévue en 2017 est de CHF 8.8 millions. Un budget équilibré permet de maximiser la marge d'autofinancement, et de diminuer l'utilisation de la dette du même montant. Le tableau ci-dessous récapitule la marge d'autofinancement depuis 2012.

Rubriques	2017 (Budget)	2016 (Budget)	2015 (Comptes)	2014 (Comptes)	2013 (Comptes)	2012 (Comptes)
Résultat de l'exercice	(7'956'132)	(6'137'687)	1'188'666	1'269'758	1'399'270	840'422
Attributions aux Fonds de réserve	5'108'661	1'580'959	8'037'328	6'231'814	10'322'805	3'111'971
Prélèvements sur Fonds de réserve	(295'647)	(752'307)	(3'867'124)	(3'853'885)	(1'546'294)	(368'333)
Amortissements	11'952'948	11'266'133	12'957'693	11'787'785	11'375'287	11'126'374
<b>Marge d'autofinancement</b>	<b>8'809'830</b>	<b>5'957'098</b>	<b>18'316'563</b>	<b>15'435'472</b>	<b>21'551'067</b>	<b>14'710'434</b>

La marge d'autofinancement du Budget 2017 est meilleure que celle du Budget 2016 notamment grâce aux CHF 3.9 millions d'entrées prévues dans le cadre de la construction de Petite Prairie II. Il s'agit de la contribution aux infrastructures pour ces nouvelles constructions. Sans cette opération, la marge d'autofinancement serait de CHF 4.9 millions, c'est-à-dire environ CHF 1 million de moins que la marge d'autofinancement budgétée pour 2016. La marge d'autofinancement suit donc la tendance du résultat budgété.

Enfin, la comparaison est valable envers les comptes des années précédentes car ils incluent les éventuelles transactions similaires.

## Des effets défavorables à prévoir pour les années à venir

Pour rappel, les finances de la Ville de Nyon doivent faire face à un certain nombre de facteurs défavorables. En résumé, la COFIN mentionne les éléments suivants, comme facteurs sur lesquels les autorités communales bénéficient d'une certaine influence, les facteurs internes

- Dépenses liées aux investissements ou aux nouveaux collaborateurs à engager ;
- La maintenance des bâtiments ;
- Le nouveau cadre réglementaire des collaborateurs de la ville. Le montant n'est pas encore estimé par la Municipalité. L'impact n'est pas prévu pour 2017, mais probablement dans le courant de cette législature.

Nous avons aussi mentionné certains facteurs sur lesquels les autorités communales ne peuvent pas avoir d'influence,

- Les factures cantonales ou autres collectivités publiques (la facture sociale, péréquation, etc) ;
- Certains mouvements dans le tissu économique nyonnais, avec notamment des départs de grandes entreprises ou leur délocalisation partielle ;
- La Réforme de l'imposition des entreprises III (RIE III). L'impact financier sur les comptes de la ville est estimé entre CHF 3 millions et CHF 5 millions, notamment dû à la baisse d'impôt des entreprises situées sur sol nyonnais (dès 2019) ;
- Erosion des marges des Services industriels, en conséquence des conditions du marché de la distribution d'énergie ;
- La hausse des taux d'intérêts, à moyen, voire à long terme.

## Règles de construction du budget

Dans la continuité de la fin de la législature précédente, la Municipalité souhaite adopter une volonté stricte de maîtrise des charges, en appliquant le système d'enveloppes. Les directives concernant le budget 2017 sont les suivantes :

- Comptes 30 – Autorités et personnel: annuités + nouveaux postes adoptés par le CC et par la Municipalité ;
- Comptes 3012 – Auxiliaires: B2016 + 0% ;
- Comptes 31 – Biens, services et marchandises: B2016 + 0% ;
- Comptes 36 – Aides et subventions: B2016 + 0%.

Les principaux dépassements des enveloppes sont résumés ci-dessous :

- Décision supra-communale:  
Participation à l'AVASAD (CHF + 246'000)  
Adaptation des charges scolaires en lien avec la bascule HarmoS-LEO
- Décision du Conseil communal  
Charges d'exploitation des nouvelles UAPE (+ CHF 550'000.-)  
Participation NRTV (CHF 240'000)  
Maintenance et licences de nouveaux logiciels informatiques (CHF + 232'000.-)
- Décision de la Municipalité:  
Subvention Mobilis pour les écoliers (CHF 44'000.-)  
Contrôle énergétique des permis de construire (CHF 50'000.-)

## Prises de position de la COFIN

### Des recettes réalistes, voire optimistes

Comme détaillé plus haut dans la présentation générale du budget, les recettes ont été estimées d'une manière différente pour le budget 2017. En effet, les budgets précédents présentaient des recettes plutôt prudentes, ce qui n'est plus le cas pour le budget 2017, compte tenu du contexte plus tendu des dépenses de fonctionnement, notamment à cause de la hausse des charges non maîtrisables. La probabilité d'enregistrer un déficit dans les comptes 2017 augmente donc par rapport aux années précédentes.

Lorsque cette question est traitée en séance entre la COFIN et le Service des finances, l'heure n'est pas au catastrophisme. Plutôt au sens des responsabilités de chaque organe des autorités communales :

- L'administration, et notamment le Service des finances, surveille et anticipe toute aggravation financière significative ;
- La Municipalité est attentive et prend des mesures correctrices en cas d'aggravation financière significative, le cas échéant fait intervenir la COFIN et le Conseil pour avaliser les mesures à prendre.
- La COFIN traite et recommande au Conseil de suivre la Municipalité sur les éventuelles décisions à prendre en cas d'aggravation financière significative.

Le fait que le budget reflète des recettes plus réalistes n'est pas pour déplaire à la COFIN. En effet, certains de ses commissaires demandent depuis quelques temps déjà d'inscrire au budget des recettes plus proches des recettes effectives, afin de réduire l'effet des « bonnes surprises de fin d'année ».

Les discussions autour de ces recettes, et de l'état général des finances communales, ne font pas nourrir plus d'inquiétude auprès de la COFIN cette année que durant les années précédentes, si le suivi budgétaire et financier de l'administration est exécuté dans le cadre détaillé plus haut. La surveillance du Service des finances permet d'anticiper les aggravations financières significatives, permettant à la Municipalité de prendre les mesures nécessaires le cas échéant. Ce cadre convient à la COFIN.

## Une progression des charges non maîtrisables qui amène des réflexions

Le Service des finances a présenté les mécanismes de calculs de la péréquation ainsi que ceux de la facture sociale. Ces mécanismes sont défavorables pour Nyon de manière consistante. Le tableau ci-dessous démontre la lente mais régulière érosion des charges maîtrisables par les autorités de notre commune. Le détail des calculs se trouvent en annexe 1.

Comptes de fonctionnement	2017 (Budget)	2016 (Budget)	2015 (Comptes)	2014 (Comptes)	2013 (Comptes)	2012 (Comptes)
Total des charges maîtrisables	111'015	107'200	108'670	112'879	110'315	108'304
Total des charges avant attributions aux fonds de réserves et imputations internes	183'431	172'594	171'442	172'706	160'519	158'837
<b>Part des charges maîtrisables</b>	<b>61%</b>	<b>62%</b>	<b>63%</b>	<b>65%</b>	<b>69%</b>	<b>68%</b>

Fort de ce constat, la COFIN propose un axe d'analyse différent. Etant donné que la progression des dépenses cantonales ne peut être influencée par nos autorités communales, quels moyens avons-nous pour contenir cette évolution ?

Les mécanismes de calcul sont connus et il semble qu'ils dépendent en partie des recettes provenant de l'impôt et de la capacité contributive de nos contribuables. La COFIN propose d'entamer des réflexions au sein de nos autorités pour trouver des recettes alternatives qui n'influencent pas la progression des charges non maîtrisables.

## Une situation floue au sujet des nouveaux EPT

La COFIN a régulièrement manifesté son insatisfaction concernant l'acceptation de nouveaux EPT sans passer par le vote au Conseil, par exemple lors de pérennisations de postes. Cette pratique amène à passer par un processus d'engagement alternatif, soit que certaines demandes de nouveaux postes doivent passer par une décision du Conseil, et que d'autres peuvent passer par la seule décision de la Municipalité.

Lors des séances relatives au budget 2016, il y a une année, la COFIN avait porté le sujet lors de la discussion sur les pérennisations au sein même du Service des RRH, qui devrait montrer l'exemple. Il avait été répondu que la position de la COFIN était claire, laissant sous-entendre que cette pratique serait révolue. La COFIN avait par ailleurs proposé le dépôt d'un préavis annuel auprès du Conseil pour l'acceptation de ces pérennisations, le Conseil aurait pu traiter le sujet, remercier ces personnes en place pour leur engagement et accepter formellement ces créations de postes.

Le budget 2017 compte 2.85 EPT non acceptés par le Conseil, notamment provenant à nouveau du service des RH, ainsi que de la Culture. Le détail se trouve ci-dessous. Cette situation n'est pas satisfaisante pour la COFIN qui a entrepris, suite à la demande du Syndic lors de la séance du Conseil du 5 septembre 2016, de clarifier la procédure. Ces travaux sont en cours et impliqueront une délégation municipale ainsi que la COGES.

Justification des EPT		Différence expliquée par les raisons suivantes :	
EPT budget 2016	293.6	- Oubli de budgétisation d'un poste de concierge au CERV	0.8
Reprise collaborateur par TRN	-0.8	- Pérennisation de deux postes aux RRH, diminution de 3012	1
Départ à la retraite d'une collaboratrice de la SADEC employée par la VDN	-0.5	- Engagement d'un agent d'accueil et de responsable de la médiation culturelle aux musées, diminution du 3012	0.55
EPT admis selon préavis	16.0	- Engagement d'un employé de restauration UAPE Grand Etraz, diminution du 3080 et du 3131	0.4
Situation théorique	308.3	- Modifications de temps de travail au SELOC	0.1
EPT budget 2017	311.2		
<b>Différence (augmentation non justifiée par préavis)</b>	<b>2.85</b>	<b>Différence (augmentation non justifiée par préavis)</b>	<b>2.85</b>

## **Des prestations reprises par PNR sans contrepartie pour l'administration**

Certaines fonctions du Service des finances et des RH ont été reprises par PNR à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017. La COFIN s'attendait naturellement à ce que ce transfert d'activités s'effectue sous la forme d'un système de vases communicants, avec un effet nul sur le plan financier.

PNR a prévu 3 postes supplémentaires, dont le coût sera à la charge de Nyon à hauteur de 84.4%, selon la nouvelle répartition appliquée pour le budget 2017. Du côté de l'administration nyonnaise, pas de changement, les activités reprises vont certes libérer du temps auprès des ressources nyonnaises, mais ce temps est considéré comme négligeable car faisant partie des tâches régulières des services. Ce temps disponible sera utilisé pour des activités existantes ou nouvelles dans le futur.

La COFIN comprend les explications mais reste dubitative sur l'opération financière qui semble être défavorable pour Nyon.

### **0.1ct par kWh en plus pour le développement durable**

La Municipalité a décidé d'augmenter de 0.1ct par kWh facturé par les Services Industriels, afin de financer des initiatives en lien avec le développement durable. Il s'agit d'un montant de CHF 103'000.-. Le détail des initiatives prévues en 2017 a été transmis à la COFIN.

Certains membres de la COFIN sont intervenus en commission pour en savoir un peu plus sur le mécanisme qui a permis à la Municipalité d'augmenter cette taxe environnementale (compte 111.4342.00).

Cette augmentation a été décidée dans un contexte de baisse des prix de l'électricité, ce qui réduit l'effet de cette augmentation auprès des consommateurs. Une partie de cette augmentation est versée au fonds de réserve sur le développement durable, avec l'idée de ne dépenser que la moitié de cette augmentation de taxe pour des projets annuels, et le reste pour des projets à plus long terme passant par voie de préavis. Le cadre réglementaire provient du « Règlement sur les indemnités communales liées à la distribution d'électricité », article 9<sup>2</sup>, qui permet à la Municipalité d'établir cette taxe de 0.1 ct à 0.3 ct. La COFIN comprend les explications données.

En ce qui concerne l'utilisation du fonds de réserve, les projets ne sont pas encore totalement définis. Le total du fonds s'élèvera à CHF 341'729 au 31.12.2017. Pour ceux qui sont déjà prévus et compte tenu du règlement en vigueur pour l'utilisation du Fonds de développement durable, il est difficile, pour certains membres de la COFIN, de comprendre le lien entre les contributeurs de cette taxe et les bénéficiaires des projets de développement durable. En effet, ces commissaires s'attendraient que les contributeurs puissent bénéficier d'une manière relativement directe des projets prévus dans le cadre de ces projets.

Par conséquent, dans le cadre du prochain programme stratégique sur le développement durable, certains de ses membres souhaiteraient avoir plus d'informations au sujet de l'utilisation de ce fonds, par exemple par un plan des investissements prévus sur la période d'application de cette stratégie (la COFIN imagine 2017-2021).

---

<sup>2</sup> <http://www.sinyon.ch/wp-content/uploads/2015/10/indemnites-communales-distribution-electricite-regle.pdf>



## Un système de gestion des déchets urbains à optimiser

Certains membres de la COFIN ont tenu à comprendre l'établissement du budget pour le compte des déchets urbains (chapitre 452). Ces dépenses sont financées par la taxe au sac et par la taxe forfaitaire, soumise à la décision de la Municipalité. La loi vaudoise sur la gestion des déchets (LGD) définit les règles de financement et notamment la proportion de financement par une taxe proportionnelle à la quantité de déchets urbains, en l'occurrence pour Nyon, la taxe au sac. La loi fixe à 40% au minimum le financement de ces dépenses par ce type de taxe proportionnelle<sup>3</sup>.

Selon le budget 2017, cette taxe au sac finance environ 36.6% des charges budgétées de déchets urbains. La COFIN a alors demandé plus d'explications au Service de Travaux et Environnement afin de comprendre les mécanismes budgétaires et les contraintes qui font que cette règle de proportionnalité n'est pas respectée dans le budget 2017, et quelles sont les mesures prévues pour atteindre cet objectif dans le futur.

Les réponses du Service TEM amènent à penser que la marge de manœuvre du service est relativement faible, mais que des réflexions sont en cours pour optimiser la gestion des déchets urbains, ce qui plaît à la COFIN. Le détail des réponses se trouve en annexe 3.

La COFIN pose cependant la question de la pertinence de cette règle de proportionnalité, dans la mesure où les proportions entre déchets recyclables et incinérables vont évoluer.

---

3

[http://www.vd.ch/fileadmin/user\\_upload/themes/environnement/dechets/fichiers\\_pdf/DIRNA\\_GEODE\\_Notice\\_sur\\_le\\_financement\\_de\\_la\\_gestion\\_des\\_dechets-v2.pdf](http://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/environnement/dechets/fichiers_pdf/DIRNA_GEODE_Notice_sur_le_financement_de_la_gestion_des_dechets-v2.pdf)

# Résumé des discussions sur les budgets des différents services

## Chapitre 1 – Administration générale

	B 2017 CHF	Var s/B 2016	Var s/C 2015	B 2016 CHF	C 2015 CHF	C 2014 CHF	C 2013 CHF	C 2012 CHF
CHF	17'293'165	1.74%	4.10%	16'997'498	16'612'748	16'078'472	15'210'887	14'406'678
Total/hab	848.51			844.84	836.45	818.99	799.90	766.15
Nb hab*	20'381			20'119	19'861	19'632	19'016	18'804

\* Hypothèse: augmentation de 1.3% en 2016 et 2017, selon les projections présentées dans le préavis 15.

Données pour l'analyse de l'évolution des budgets. La comparaison avec d'autres communes n'est pas recommandée. Les changements de périmètre ne sont pas pris en compte.

### 101 Conseil communal

Les importantes variations de charges dans les postes 3102.00 "Documentation et frais d'annonces" et 3199.01 "Frais d'élections et votations", sur plusieurs années, correspondent aux dépenses engagées pour les élections cantonales et communales ainsi qu'aux diverses votations.

### 110 Greffe municipal

Dans le compte 3171.00 nous trouvons les lettres d'information à la population (quatre fois par an), le site internet, les frais d'annonces et l'achat de livres sur Nyon selon convention avec l'éditeur, ainsi que le bilan de législature en 2016.

La cotisation à "Régionyon" est basée, avec les nouveaux statuts, uniquement sur le nombre d'habitants à raison de CHF 20.- par habitant.

### 111 Développement durable

"Réalisation de projets", compte 3657.00, CHF 50'300.- en augmentation de CHF 20'000.- par rapport au budget 2016 et comptes 2015, consiste essentiellement en une participation de la Ville de Nyon de CHF 30'000.- à l'organisation Solidarité'eau Suisse avec pour objectif d'améliorer l'accès à l'eau potable de la ville de Nouakchott, 1 million d'habitants, capitale de la Mauritanie, financée à raison de 1 ct par m3 d'eau (1000 litres); ainsi qu'une contribution de CHF 14'300.- en faveur d'un projet "appui à la gestion des déchets municipaux" dans trois villes du Burkina Faso, en partenariat avec la Fédération vaudoise de coopération (FEDEVACO4).

Les revenus de la "taxe environnementale" compte 4342.00, CHF 203'374.-, proviennent du prélèvement de 0,2 cts par kWh vendu par le Service de l'électricité, augmenté de 0.1 ct à partir du 1er janvier 2017.

### 112 Efficacité énergétique et énergies renouvelables

Les "honoraires et frais d'études projets" compte 3185.00 CHF 113'000.-, correspondent aux études énergétiques accompagnant des projets et réalisations communaux (écoles, STEP, actions de sensibilisation entreprises, etc.)

Le montant de CHF 174'000.-, du compte 3667.00 "Soutien à des projets privés" (CHF 65'820.- dans les comptes 2015), concerne d'une part des subventions accordées par la ville à des projets de productions renouvelables et d'audits énergétiques pour CHF 112'000.-, et d'autre part des actions de soutien à la mobilité pour un montant de CHF 62'000.-.

Les produits de la "Taxe environnementale" CHF 508'435.-, compte 4342.00, émanent du prélèvement de 0,5 cts/kWh sur l'énergie fournie par le Service de l'Electricité.

<sup>4</sup> Fedevaco "Fédération vaudoise de coopération"

## 115 Office juridique

Le compte 3185.01 CHF 225'000.- correspond à la prise en charge par cet office des "primes d'assurances choses/RC" pour l'ensemble des services communaux (contrat d'assurances global).

## 130 – Service du personnel

B 2017 CHF	Variation s/B 2016	Variation s/C 2015	B 2016 CHF	C 2015 CHF	C 2014 CHF	C 2013 CHF	C 2012 CHF
1'824'900	-12.10%	-10.65%	2'076'100	2'042'518	2'096'158	1'896'552	1'892'762

Le total des dépenses prévues pour le Service du personnel est de CHF 2'633'900.-. Il s'agit d'une baisse de CHF 447'700.- par rapport au budget 2016 (soit CHF 1'824'900.- de dépenses nettes, comprenant les recettes du service, avec une baisse de CHF 251'200.-).

La COFIN a posé un certain nombre de questions en lien avec ce service sur des sujets précis.

### Comptes 3011/3012 – Traitements

La COFIN s'étonne de la fonte du compte 3012 et de la hausse du budget du compte 3011. Ces modifications pointent la zone grise de la pérennisation des postes d'auxiliaires en postes fixes. En 2016, deux postes auxiliaires (0.2 + 0.8 EPT) ont été engagés formellement. Divers problèmes liés aux EPT ont déjà été relevés au sein du Conseil, et la COFIN propose de se pencher sur la question début 2017. À noter que cette question a des impacts financiers à moyen et long terme sur les comptes communaux.

Une règle claire et écrite stipulant la procédure d'adoption des EPT va être étudiée.

Par ailleurs, la question de la mise au concours de ces postes pose problème. Tous les nouveaux emplois communaux doivent être communiqués et mis en soumission publique. Cette question sera relayée pour étude à la COGES.

La correction de CHF 300'000.- sur l'anticipation des retards d'engagement est incluse à 100% dans le compte 130, ainsi que les charges sociales correspondantes, en similitude aux années précédentes.

### Commentaires

Le service RRH réitère sa volonté d'avancer sur ces problèmes d'engagements en formalisant un processus. Elle se justifie sur les deux postes auxiliaires devenus fixes en évoquant la nécessité d'utiliser l'auxiliarat uniquement sur du court terme. Ces changements de statut ont été faits rapidement et sans mise au concours, les personnes étant jugées compétentes dans leurs tâches. Le service propose de revenir vers la COFIN avec des propositions concrètes.

### Compte 3051.00 – Primes assurance perte de gains

Cette nette diminution correspond à la ventilation de ces charges dans les comptes des services respectifs.

### Compte 3079.00 – Prestations aux retraités

La commune compte actuellement 147 retraités qui bénéficient de la participation à la prime d'assurance maladie. Ce compte se compose de deux éléments : le versement de la participation à la prime d'assurance maladie : CHF 384'000.- et le coût de l'indexation des rentes de la CIP : CHF 240'000.-.

### Comptes 3091

Les « frais de formation apprentis » correspondent à la participation aux achats de livres scolaires ainsi qu'aux CHF 400.- forfaitaires alloués à chaque apprenti pour des frais divers (voyage d'études par exemple). À ce jour, 31 apprentis sont en formation au sein de la commune, soit 10% du personnel.

Par ailleurs, la commune budgète CHF 300'000.- destinés à la formation des collaborateurs. Ces derniers soumettent leur demande à leur chef de service qui évalue leur pertinence. Le demandeur est tenu à rester dans le service un fois sa formation terminée. Le temps de formation est compté comme heures de travail, dans la mesure du possible et du raisonnable.

### Compte 3093.00 – Frais sanitaires pour personnel

En 2016, un audit de l'assurance perte de gains de la Ville a été réalisé suite à de nombreux cas de maladie longue durée. L'assurance a imposé une mise en place de mesures visant à réduire ces absences.

À ce jour, le service du personnel travaille à la mise sur pied de mesures se déclinant en trois volets : la sécurité au travail, l'absentéisme et la gestion de conflit.

La COFIN souhaite voir avancer ce projet au plus vite.

### Comptes 4521

La PNR vole de ses propres ailes dès 2017, impliquant une nouvelle gestion salariale dont était chargé le service du personnel. Cette restructuration explique cette perte de revenu.

### 150 et suivants –Affaires culturelles et de loisirs

B 2017 CHF	Variation s/B 2016	Variation s/C 2015	B 2016 CHF	C 2015 CHF	C 2014 CHF	C 2013 CHF	C 2012 CHF
6'395'920	2.93%	3.65%	6'214'060	6'170'915	5'925'384	5'584'217	5'091'257

Le tableau ci-dessus reprend le total des chapitres 150 à 158.

Pour ce chapitre budgétaire, même s'il y a globalement une augmentation par rapport au budget 2016, on peut tout de même parler de stabilité et respect de l'enveloppe donnée par la Municipalité.

En fait cette augmentation s'explique par :

La ventilation directement dans les comptes des primes APG (comme pour les autres services) alors que jusqu'à maintenant ces primes étaient comptabilisées globalement dans le poste du service du personnel (compte 130) ;

L'adaptation de la subvention pour les écoles de musique selon la LEM (loi sur les écoles de musique), soit + CHF 1.- par habitant. A noter que c'est la dernière année que cette subvention est adaptée ; dorénavant elle se monte à CHF 9.50 par habitant ;

Quelques frais en lien avec les expositions temporaires prévues.

On notera également que du point de vue recettes, la Confédération supprime sa subvention au musée du Léman et au musée Romain (CHF 15'000). D'autre part, les taxes pour les concessions d'affichage (CHF 52'000) passent au budget du SAG (encore au budget 2016, mais, en fait, effectif depuis les comptes 2015).

Les salaires de l'ensemble du personnel auxiliaire des musées sont regroupés dans le compte « Musées – ressources transversales » (compte 157, ancien Atelier des musées), le but étant d'optimiser les ressources pour plus d'efficacité. Dans ce compte on note une augmentation de 0,55 EPT (libération du budget pour du personnel auxiliaire afin de créer un nouveau poste fixe).

La ligne de compte 153.3653.00 « subvention activités locales » montre un montant de CHF 819'900.-. On aurait pu s'attendre à une légère baisse pour cette ligne puisque le Funambule, qui était subventionné à hauteur de CHF 30'000.-, a cessé son activité. En fait ce montant est réparti entre cinq associations ou sociétés qui font leur entrée dans le tableau de répartition des subventions communales, qui a été remis à la COFIN.

## 170 et suivants – Service des sports

En préambule, la COFIN prend note que les salaires des collaborateurs des différents sites sportifs nyonnais seront comptabilisés dans le seul chapitre 170 – Service des sports dès 2017. Cette pratique est justifiée par le fait que certains collaborateurs sont actifs sur plusieurs sites, notamment les gardiens de piscine, comme détaillé plus bas. Le tableau ci-dessous présente le total des sous-chapitres qui ne se solde pas par une augmentation significative entre le budget 2017 et le budget 2016.

Chapitres	B 2017 CHF	Variation s/B 2016	Variation s/C 2015	B 2016 CHF	C 2015 CHF	C 2014 CHF	C 2013 CHF	C 2012 CHF
170	2'723'722	31.47%	38.36%	2'071'700	1'968'647	1'600'914	1'521'853	1'384'862
171	346'600	-38.34%	-28.04%	562'100	481'665	716'172	644'594	449'723
172	-	0.00%	-100.00%	-	(7'628)	95'437	9'292	7'690
173	66'250	-38.63%	-5.43%	107'950	70'052	125'799	124'132	36'557
174	165'550	-69.95%	-73.22%	550'950	618'161	624'342	456'601	570'339
175	38'700	5.45%	-5.60%	36'700	40'996	46'027	46'164	42'802
170 & ss	<b>3'340'822</b>	<b>0.34%</b>	<b>5.33%</b>	<b>3'329'400</b>	<b>3'171'893</b>	<b>3'208'691</b>	<b>2'802'636</b>	<b>2'491'972</b>

### 170 Service des sports

L'augmentation importante de CHF 652'022 sur le budget 2016 est principalement due à :

- L'augmentation de CHF 477'200 du compte 170.3011.00 « Traitements » est due à un transfert du compte 171.3011.00 « Traitements RRH piscine de Colovray » et du compte 174.3011.00 « Traitements RRH piscine du Rocher ». Le service des sports a souhaité regrouper les employés au sein du service des sports et pour ne plus avoir les traitement et charges sociales dispersés dans les différentes piscines de la commune.
- Les augmentations des comptes 170.3030.00 « Cotisation AVS/AF/AC » pour CHF 42'700, 170.3030.01 « Cot. Caisse de pensions » pour CHF 71'300 et 170.3050.01 « Assurances de personnes » pour CHF 25'000 sont dus au regroupement expliqué plus haut.
- L'augmentation du compte 170.3182.00 « Frais de téléphones » pour CHF 13'500 est lié au regroupement du personnel des piscines cité plus haut.

### 171 Piscine de Colovray

La forte baisse du budget (CHF 250'500) due au regroupement des employés de la piscine au sein du service des sports (170). Le compte 171.3011.00 passe de CHF 190'900 (budget 2016) à CHF 0.- et les charges sociales y relatives baissent également.

Le compte 171.3141.00 « Entretien des bâtiments » augmente de CHF 37'700.- à cause de la couverture provisoire du restaurant en raison du mauvais état du bâtiment et dans l'attente d'une décision sur le futur complexe sportif de Colovray.

Le compte 171.3154.00 « frais d'exploitation » augmente de CHF 7'650.- à cause des améliorations techniques ayant été effectuées.

### 172 Centre sportif de Colovray

Il s'agit d'un compte "fermé", les revenus couvrent toutes les charges. Rien de particulier à signaler sur ce chapitre pour 2017.

### 173 Plage des trois jetées

La baisse du compte 173.3141.00 « Entretien des bâtiments » est due au fait qu'une étude va être entreprise en 2017 par le groupe « Prévention et Sécurité » pour trouver une solution aux WC publics du lieu, qui ne sont pas suffisants pour les besoins de la plage. Cette action ne nécessite pas le budget demandé pour 2016, ce qui explique pourquoi ce compte enregistre une baisse par rapport au budget 2016.

### 174 Centre sportif le Rocher

Comme pour les autres sous-chapitres, le 174 enregistre une baisse significative de ses charges, en grande partie due au transfert des charges de personnel vers le 170. A noter que le nouveau système de traitement de l'eau de la piscine doit être renouvelé tous les deux ans, dont en 2017.

### 190 – Informatique

B 2017 CHF	Variation s/B 2016	Variation s/C 2015	B 2016 CHF	C 2015 CHF	C 2014 CHF	C 2013 CHF	C 2012 CHF
1'100'350	10.63%	19.47%	994'650	921'010	793'694	1'054'217	1'022'659

Le service informatique voit son budget augmenter, mais des explications convaincantes ont été délivrées à la COFIN.

En résumé, l'augmentation se justifie dans le nouveau logiciel de rappel des débiteurs pour les SIN pour CHF 50'000.- en 2017, des dépenses en lien avec le nouveau partenariat avec le SIECGE (environ CHF 25'000), de 5 nouveaux PC pour PNR pour environ CHF 29'000 (financé par la refacturation à PNR), ainsi que des ressources et des coûts liés au changement d'ERP (préavis 190).

## Chapitre 2 - Finances

	B 2017 CHF	Var s/B 2016	Var s/C 2015	B 2016 CHF	C 2015 CHF	C 2014 CHF	C 2013 CHF	C 2012 CHF
CHF	(83'691'744)	8.74%	8.69%	(76'966'923)	(76'997'636)	(73'006'569)	(68'403'904)	(67'267'992)
Total/hab	(4'106.41)			(3'825.55)	(3'876.83)	(3'718.75)	(3'597.18)	(3'577.32)
Nb hab*	20'381			20'119	19'861	19'632	19'016	18'804

\* Hypothèse: augmentation de 1.3% en 2016 et 2017, selon les projections présentées dans le préavis 15.

Données pour l'analyse de l'évolution des budgets. La comparaison avec d'autres communes n'est pas recommandée. Les changements de périmètre ne sont pas pris en compte.

La COFIN a demandé un certain nombre d'explications en lien avec ce service sur des sujets précis.

### 200 Bourse et Comptabilité

#### Compte 200.3011.00

L'augmentation d'EPT par rapport aux comptes 2015 est due à l'absence en 2015 du chef comptable. Le transfert des tâches du Service des finances vers la PNR ne permet pas d'économiser un poste.

#### Compte 200.3819.00

L'attribution à un fonds de réserve est obligatoire et facturé par la fondation d'entretien du centre d'Allevays.

#### Commentaire

Durant les discussions, le Service des finances a mentionné avoir comme projet d'améliorer le Système de Contrôle Interne (SCI), à moyen terme. La COFIN prend acte et soutient le Service des finances dans cette démarche.

## 210 Impôts

Les explications des recettes sont détaillées dans le préavis et n'amènent pas plus de commentaires que ceux détaillés plus haut, dans la section « Prise de position de la COFIN ».

### Compte 210.4004.00

Le budget 2017 se base sur l'état du compte fin août 2016, ce qui génère une augmentation par rapport aux comptes 2015 et budget 2016.

### Compte 210.4011.00

Une partie non négligeable des impôts sur les personnes morales dépendent d'une poignée de contribuables (voir rapport 271 sur les comptes 2015). Malgré une conjoncture fluctuante selon les secteurs, les perspectives pour les entreprises nyonnaises semblent être bonnes, notamment selon des entrevues entre certains municipaux et les dirigeants de ces entreprises.

### Compte 210.4411.00

La prévision d'impôt sur gains immobiliers a été réduite sur la base de la tendance du marché à Nyon.

## 222 Rendements titres et créances

### Compte 222.4222.00

Le montant de revenu du patrimoine financier prévu pour TRN est de l'ordre de CHF 100'000.-.

## 224 Participation à des charges communales

La participation aux fonds pour la péréquation directe ne comprend pas la facture sociale.

## 231 Attribution au fonds de réserve

Pas budgétisé pour 2017.

## Chapitre 3 – Domaines et Bâtiments

	B 2017 CHF	Var s/B 2016	Var s/C 2015	B 2016 CHF	C 2015 CHF	C 2014 CHF	C 2013 CHF	C 2012 CHF
CHF	9'222'706	4.26%	16.72%	8'845'793	7'901'381	8'227'007	9'041'241	7'860'237
Total/hab	452.52			439.67	397.83	419.06	475.45	418.01
Nb hab*	20'381			20'119	19'861	19'632	19'016	18'804

\* Hypothèse: augmentation de 1.3% en 2016 et 2017, selon les projections présentées dans le préavis 15.

Données pour l'analyse de l'évolution des budgets. La comparaison avec d'autres communes n'est pas recommandée. Les changements de périmètre ne sont pas pris en compte.

Dans l'ensemble, l'enveloppe globale progresse de 4.3% par rapport au budget 2016 et de 16.7% depuis le bouclage des comptes 2015. Entre-temps le patrimoine administratif s'est agrandi du nouveau bâtiment école Nyon-Marens (Préavis 2015.179), l'école du Couchant en voie de construction et le nouveau bâtiment acquis à Champ-Colin 8 (ancien terrain Lude).

D'une manière générale les charges du service évoluent peu dans l'enveloppe globale. Bien que ces cinq dernières années le service a vu son effectif monter à 12 personnes fixes le budget n'a que peu évolué. M. Troesch a expliqué qu'une certaine « cannibalisation » d'autres charges en interne a eu lieu.

A l'image des années précédentes, le grand sujet de l'examen du budget concernait l'entretien des bâtiments communaux (comptes 3141). Comme les deux dernières années, autant le service que la COFIN ont fait le constat que l'effort d'entretien du patrimoine communal est important et que le travail doit continuer. Le service l'effectue avec les moyens humains du bord et avec une petite progression des ressources financières.

La ville ne fonctionne pas avec des fonds d'entretien comme cela se fait dans les régies privées. Celles-ci pouvant accumuler des réserves lors du début de la vie des nouveaux bâtiments et les consommer plus tard lors des besoins.

Le service travaille dans le cadre de l'enveloppe à disposition et n'a pas vocation à thésauriser de l'argent sur des fonds d'entretien.

Sous la dénomination du service « Bureau technique » l'on constate les plus grandes modifications des charges entre les comptes 2015 et les budgets de 2016 et 2017. Les montants ont passé de CHF 1'880'011 à CHF 2'439'00 avec les entretiens planifiés et les entretiens périodiques faisant des progressions de 42.3% et 34.2% respectivement. Les réparations, plus sujettes à des variations annuelles, se monte dans le budget de 2017 à CHF 927'000.

Les entretiens périodiques concernent par exemple des travaux sur des installations de sécurité et ces charges suivent l'augmentation des surfaces en bâtiments scolaires.

La Régie Burnier s'occupe de l'entretien des bâtiments qu'elle gère mais sous contrôle et en accord avec le service. Ces travaux concernent notamment de petits travaux comme repeindre les volets.

Le service Architecture et Bâtiments a présenté à la COFIN un tableau des statistiques concernant le taux d'entretien du patrimoine bâti communal hors régie. Les membres de la COFIN ont pu constater que le taux de 2015 était à 1.85 % de la valeur ECA estimée alors à CHF 262'116'224. Le retard pris dans l'entretien du patrimoine communal fait que le parc immobilier n'a pas encore atteint ou dépassé le point d'équilibre où la charge des réparations urgentes ou non planifiées ne se fassent au détriment entretiens planifiés ou périodiques.

#### Résumé de l'évolution du taux d'entretien des bâtiments

Année	Valeur ECA (sans régie)	% valeur ECA
2015	262 116 224	1.85
2014	251 297 443	1.25
2013	250 945 653	0.96
2012	249 177 738	1.36
2011	247 410 637	1.75
2010	259 703 895	1.66
2009	259 703 895	1.16
2008	249 746 155	2.80
2007	243 917 528	2.54
2006	234 412 211	3.62
2005	224 333 549	2.96

#### Revenus

Le service enregistre des produits dans les comptes N° 31, 34, 35, et 58. C'est principalement le patrimoine financier qui génère ces revenus sous forme de loyers ou de droits de superficie (terrains, mâts Swisscom etc). Le budget de 2017 indique un montant global de revenus de CHF 2'960'975, en progression de 3.9% par rapport au budget précédent. Le service des gérances devrait encaisser près de 6.8% de moins que les CHF 907'375 du budget de 2016. D'une manière générale les logements loués en régie affichent des performances économiques faibles qui couvrent insuffisamment les besoins en entretien des dits bâtiments. D'autre part et dans le cadre de sa mission sociale, la commune met à disposition des logements à loyers abordables pour des personnes à faibles revenus.



### 358 Gestion énergétique des bâtiments communaux

B 2017 CHF	Variation s/B 2016	Variation s/C 2015	B 2016 CHF	C 2015 CHF	C 2014 CHF	C 2013 CHF	C 2012 CHF
1'704'200	3.64%	5.48%	1'644'370	1'615'600	1'638'548	1'777'202	1'631'739

Bien que ces montants évoluent beaucoup en fonction des prix du marché, une progression des charges est attendue dans les nouveaux bâtiments scolaires car les surfaces globales à chauffer sont en augmentation. D'autre part, ces mêmes bâtiments sont plus économes au m3 à chauffer. Ces différents éléments font que de grands changements financièrement positifs ne sont pas budgétés pour l'année 2017.

### 340 Maintenance

B 2017 CHF	Variation s/B 2016	Variation s/C 2015	B 2016 CHF	C 2015 CHF	C 2014 CHF	C 2013 CHF	C 2012 CHF
4'041'150	10.40%	17.70%	3'660'503	3'433'316	3'503'474	3'547'889	-

Le chapitre 340 Maintenance note une augmentation de 10% de son budget global, notamment dû au regroupement des comptes de sécurité des bâtiments scolaires dans le compte 3189 du chapitre 340. Le montant en question est de CHF 94'450.-, budget augmenté au total de CHF 16'600.- par rapport au budget 2016. Les autres augmentations sont en lien avec les frais de personnel, qui ont augmenté suite à la mise en service du Couchant et du CERV (ce dernier n'a d'ailleurs pas été accepté comme tel par le Conseil, seulement annoncé dans le préavis 115).

## Chapitre 4 – Travaux et Environnement

	B 2017 CHF	Var s/B 2016	Var s/C 2015	B 2016 CHF	C 2015 CHF	C 2014 CHF	C 2013 CHF	C 2012 CHF
CHF	10'372'523	5.55%	10.00%	9'827'150	9'429'149	8'332'400	8'405'519	8'441'114
Total/hab	508.94			488.45	474.76	424.43	442.02	448.90
Nb hab*	20'381			20'119	19'861	19'632	19'016	18'804

\* Hypothèse: augmentation de 1.3% en 2016 et 2017, selon les projections présentées dans le préavis 15.

Données pour l'analyse de l'évolution des budgets. La comparaison avec d'autres communes n'est pas recommandée. Les changements de périmètre ne sont pas pris en compte.

### Travaux, environnement et mobilité (TEM)

Depuis le 1er juillet 2016, l'Office de la Mobilité est rattaché au service Travaux et Environnement. Le service ainsi constitué couvre les chapitres du TEM-service administratif (40), de l'environnement (41), du réseau routier (43), du traitement des déchets (45), des réseaux d'égouts et épuration (46), des cours d'eaux, rives et ports (47), ainsi que les chapitres des stationnements (600, 611, 612) et de l'Office de la Mobilité (615 & 616).

En introduction, il est souligné que le budget du service avait été préparé dans le respect du cadre fixé par la Municipalité d'une stricte maîtrise des charges. A l'intérieur de ce cadre, il est noté que le budget du service est non linéaire : des variations interviennent d'une année sur l'autre en fonction des activités, urgences, aléas et projets.

### Chapitre 41 - Environnement

Les honoraires et frais d'étude du poste environnement (410.3185.00, CHF 27'000.-) seront consacrés à une étude des berges de l'Asse près du quartier de la Paix, à un guide sur la biodiversité et à un partenariat entre les UAPE et le zoo de La Garenne.

## Chapitre 43 – Réseau routier

B 2017 CHF	Variation s/B 2016	Variation s/C 2015	B 2016 CHF	C 2015 CHF	C 2014 CHF	C 2013 CHF	C 2012 CHF
3'470'342	8.83%	11.77%	3'188'820	3'104'779	2'495'556	2'348'180	2'394'603

L'engagement d'un chef de projet pour coordonner la mise en œuvre des 9 mesures nyonnaises du projet d'agglomération franco-valdo-genevois (préavis 255 approuvé par le Conseil du 30 mai 2016) est reflété sous ce chapitre. L'augmentation du poste « Imprimés, fournitures de bureau » (430.3101.00) à CHF 20'000 reflète le travail de communication et d'échange envisagé dans le cadre de ce projet. Il est rappelé que chacune des mesures fera l'objet d'un préavis.

## Chapitre 45 – Traitement des déchets

Il est souligné que les dépenses liées aux déchets de voirie (451) concernent la propreté urbaine, alors que celles liées aux déchets urbains (452) concernent les ménages et sont financées par des taxes.

Le transfert d'un EPT des postes 451 à 452 correspond à la rectification d'une erreur d'imputation antérieure.

Le crédit d'étude de la déchèterie intercommunale étant bouclé, un amortissement de CHF 27'000.- est prévu au budget (452.3312.00).

Les déchets sont transportés à Gland pour y être compactés puis acheminés à Lausanne par voie ferroviaire pour leur traitement par Tridel. La baisse du coût de l'acheminement devrait en partie compenser l'augmentation du volume (poste 452.3188.00).

Le budget ne reflète pas un éventuel changement de la gestion des encombrants, au sujet desquels une décision reste à prendre : le budget a été préparé sur la base du statu quo à cet égard.

Les revenus sont constitués par la taxe au sac, la taxe forfaitaire et la valorisation de certains déchets. La Municipale indique que le prix du sac (de 30 litres) n'est pas sous la maîtrise de la Municipalité et que son tarif peut varier. En fonction des résultats, une adaptation de la taxe forfaitaire pourrait donc être à l'ordre du jour à l'avenir. Le fonds de réserve se situant à zéro, un prélèvement sur ce fonds n'est pas envisageable. Comme décrit dans sa prise de position, la COFIN note que l'obligation légale de couverture de 40% au minimum des frais d'élimination des déchets urbains par la taxe au sac n'est pas atteinte (article 30a de la Loi sur la gestion des déchets).

## Chapitre 46 – Réseaux d'égouts et épuration

Une taxe de CHF 210'000.- doit être versée à la Confédération (taxe sur les micropolluants, 460.3191.00) : tant que les micropolluants ne seront pas traités dans la station d'épuration, cette taxe sera due.

Les taxes de raccordement (CHF 1'000'000.-) correspondent en grande partie au raccordement des Jardins du Couchant et de l'extension de l'hôpital (compte 460.4341.00).

## Chapitres 615 et 616 – Office de la Mobilité et Plan Mobilité-administratif

Les honoraires de gestion et frais d'étude (615.3185.00) seront consacrés à hauteur de CHF 30'000.- à CHF 40'000.- à une étude sur la cohérence du réseau piéton, dans le but de mieux coordonner les offres de déplacement.

La baisse de la facture cantonale de participation aux frais de transports (CHF 1'395'472.-) par rapport au budget 2016 (CHF 1'428'429.-) est due à l'augmentation de la participation de la Confédération (615.3657.01).

Le budget prévoit à nouveau une augmentation des recettes de stationnement sur le domaine privé communal (615.4272.01), de CHF 256'400.- à CHF 385'000.-.

Le traitement de l'ingénieur en charge de la détection des bus est remboursé pour 40% par les transporteurs (CHF 45'000.-, 615.4361.00).

L'augmentation du poste « achat de véhicules » de CHF 4'000.- à CHF 30'000.- correspond au remplacement du parc de vélos électriques, acquis en 2008.

#### 420 - Service de l'Urbanisme

B 2017 CHF	Variation s/B 2016	Variation s/C 2015	B 2016 CHF	C 2015 CHF	C 2014 CHF	C 2013 CHF	C 2012 CHF
1'722'900	7.27%	24.02%	1'606'200	1'389'210	1'291'466	1'135'534	1'139'915

Le total des dépenses prévues pour le Service de l'Urbanisme est CHF 5'843'900.- (dépenses nettes de CHF 1'722'900.-, augmentation de CHF 116'700.-).

La COFIN a demandé un certain nombre d'explications en lien avec ce service sur des sujets précis.

##### Compte 3185.01 – Commission urbanisme et salubrité

CHF 15'000.- ont déjà été budgétés en 2016. Ils n'ont pas été dépensés.

Il s'agit de la réorganisation de la Commission urbanisme et salubrité, la Municipalité désire la modifier en faisant appel également à des professionnels.

Cette réorganisation se fera en 2017, il s'agit donc d'un report de budget d'une année à l'autre.

##### Compte 3819.00 – Fonds de réserve

Il s'agit des taxes compensatoires CHF 3'950'000.- et de stationnement CHF 30'000.-, principalement lors de la construction de Petite Prairie 2.

Il s'agit des taxes destinées aux infrastructures identifiées au plan de quartier et en rapport avec l'augmentation de la densité de construction.

##### Compte 3185.03 – Contrôle énergétique des permis de construire

Cette tâche, qui sera de plus en plus exécutée lors de l'établissement des permis de construire, sera sous-traitée.

##### Compte 4309.00 – Contribution compensatoire de stationnement

Le calcul de ces taxes est le résultat d'une prise en considération des besoins en places, de la mobilité, du constat qu'elles manquent sur le domaine privé et qu'elles sont facturées en compensation de leur usage sur le domaine public.

##### Compte 4319.00 – Contribution financement infrastructures

Il s'agit des encaissement des taxes compensatoires, principalement pour Petite Prairie 2. Le montant est directement versé au fonds de réserve (voir le commentaire sur le compte 3819.00).

#### 44 Parcs, promenades et cimetière (Espaces verts)

B 2017 CHF	Variation s/B 2016	Variation s/C 2015	B 2016 CHF	C 2015 CHF	C 2014 CHF	C 2013 CHF	C 2012 CHF
3'277'163	2.86%	10.54%	3'185'980	2'964'668	2'760'042	2'636'083	2'565'060

La COFIN relève la bonne gestion globale de ce service et félicite M. Rubattel et ses collaborateurs pour son travail et la qualité de ses réponses.

L'installation de caméras de surveillance (440.3141.00) est une réaction à deux cambriolages - probablement dus à la même bande - dont les auteurs semblent s'intéresser aux machines des Espaces verts.

L'augmentation du poste 440.3145.02 est due au Skate Park et celle du poste 440.3145.03 au Parc de la Morâche.

Sinon, concernant l'entretien du cimetière (441.3145.00), la reprise de la prestation de fleurissement des tombes par le Service des Espaces Verts, est due au fait que Ruchat Fleurs SA, l'entreprise en charge de ce travail, ne souhaitait plus continuer cette tâche. Après évaluation des diverses entreprises locales possiblement intéressées par ce travail, le Service des Espaces verts a estimé qu'il pouvait aussi bien reprendre la gestion lui-même en reprenant pour son compte la personne qui travaillait à cette tâche - presque à plein temps - pour l'entreprise Ruchat Fleurs SA. Cette manière de procéder a engendré un gain de CHF 90'000.- pour les comptes de la ville.

Après comparaison avec d'autres communes, il semble que Nyon était la seule commune à externaliser ce genre de service.

Il peut sembler déloyal que le Service des Espaces Verts fasse concurrence à des entreprises privées locales en reprenant pour son compte des contrats privés. Il a été assuré que là n'était pas l'ambition des Espaces Verts, la COFIN en prend bonne note et relève qu'il s'agissait, pour le coup, d'une opportunité unique qui semblait logique et non d'une politique à long terme qui pourrait poser problème en terme d'équité.

## Chapitre 5, Instruction publique et cultes

	B 2017 CHF	Var s/B 2016	Var s/C 2015	B 2016 CHF	C 2015 CHF	C 2014 CHF	C 2013 CHF	C 2012 CHF
CHF	<b>839'250</b>	5.40%	203.45%	796'224	276'568	517'716	550'678	483'428
Total/hab	41.18			39.58	13.93	26.37	28.96	25.71
Nb hab*	20'381			20'119	19'861	19'632	19'016	18'804

\* Hypothèse: augmentation de 1.3% en 2016 et 2017, selon les projections présentées dans le préavis 15.

Données pour l'analyse de l'évolution des budgets. La comparaison avec d'autres communes n'est pas recommandée. Les changements de périmètre ne sont pas pris en compte.

Le budget 2017 progresse de CHF 43'026.- ou 5,4% par rapport au budget 2016. La hausse du nombre de bâtiments scolaires et la progression de la fréquentation des établissements scolaires nyonnais engendre un accroissement des charges en 2016 et 2017.

La COFIN note les principaux mouvements sur les différentes rubriques du chapitre 5 comme suit :

### 510 Classes primaires

La progression du budget 2017 de CHF 53'500.- ou 18% par rapport au budget 2016 provient essentiellement du compte 3512.00 « Participation du canton aux tâches communales », qui représente la recharge du Canton quant aux frais qu'il supporte pour la gestion des écoles (charges salariales doyens, directeurs, secrétariat). Une renégociation avec le Canton de ces charges s'est opérée en 2016 suite à l'ouverture des nouveaux bâtiments. Le reste de l'augmentation est liée à la progression d'effectifs scolaires suite à la nouvelle répartition des élèves en application à la LEO.

### 525 Enseignement Nyon-Rocher

La progression du budget 2017 de CHF 126'500.- ou 190% par rapport au budget 2016 provient essentiellement d'une baisse de revenus du compte 4522.00 « Participation des communes » à hauteur de CHF 150'000.- lié au déménagement des classes 9S à 11S à Nyon Marens et donc moins d'élèves pranginois à Roche-Combe. De plus, les charges du compte 3012.00 « Salaire personnel auxiliaire (devoirs surveillés) » ont augmenté, suite à la bascule des élèves de 7 et 8P au Rocher, nécessitant l'instauration de devoirs surveillés avec de nouveaux horaires et l'ouverture d'une 2ème caisse au restaurant scolaire. Ces deux impacts péjoratifs sur le budget sont nuancés par la baisse de certaines charges comme les camps sportifs ou les voyages d'études liés à la bascule de ces charges dans d'autres lignes du budget.

## 526 Enseignement secondaire Nyon-Marens

Le budget 2017 bénéficiaire de CHF 42'200.-, soit une baisse de CHF 137% des charges par rapport au budget 2016, est dû au compte 4522.00 « Participation communes d'arrondissement » à savoir une progression des revenus de CHF 260'000.- liée à l'augmentation des classes RACC. La hausse de ces revenus est contrebalancée par la progression des charges sur d'autres comptes liée à l'augmentation de la fréquentation de l'établissement.

## Chapitre 6 - Police

	B 2017 CHF	Var s/B 2016	Var s/C 2015	B 2016 CHF	C 2015 CHF	C 2014 CHF	C 2013 CHF	C 2012 CHF
CHF	13'638'955	12.33%	40.67%	12'142'017	9'696'005	8'733'952	7'169'282	6'988'330
Total/hab	669.21			603.50	488.19	444.88	377.01	371.64
Nb hab*	20'381			20'119	19'861	19'632	19'016	18'804

\* Hypothèse: augmentation de 1.3% en 2016 et 2017, selon les projections présentées dans le préavis 15.

Données pour l'analyse de l'évolution des budgets. La comparaison avec d'autres communes n'est pas recommandée. Les changements de périmètre ne sont pas pris en compte.

Le volet Sécurité, inclus dans le chapitre 6 intitulé « Police », englobe Police Nyon Région (PNR) et le Service de Défense Incendie et de Secours Nyon-Dôle (SDIS). Le chapitre contient les comptes suivants :

### 600 – Service de police

B 2017 CHF	Variation s/B 2016	Variation s/C 2015	B 2016 CHF	C 2015 CHF	C 2014 CHF	C 2013 CHF	C 2012 CHF
9'348'867	1.24%	28.29%	9'234'158	7'287'508	7'457'734	5'625'068	5'667'751

Le compte 600.3012.00 « Salaires personnel auxiliaire » comporte des charges à hauteur de CHF 33'000.- qui correspondent aux activités des patrouilleurs scolaires.

La participation de la Commune à la réforme policière cantonale (600.3511.00) se monte à CHF 1'750'825.-, contre CHF 1'630'881.- pour le budget 2016. Il est expliqué à la COFIN qu'il s'agit d'un montant décidé par le canton, par conséquent la Commune de Nyon n'a pas d'emprise à ce sujet.

La participation de la Commune de Nyon à PNR s'élève à CHF 7'585'142.- pour le budget 2017 (600.3511.00), contre CHF 7'585'577.- en 2016. Ce montant est calculé proportionnellement au nombre d'habitants de chacune des communes. Ainsi, la commune de Nyon participe à hauteur de 84% à PNR.

#### Remarques sur PNR :

Dans sa volonté d'autonomie et indépendance, PNR a pris en charge certaines prestations qu'elle demandait auparavant à la commune. Désormais, PNR s'occupe elle-même de ses ressources humaines, avec un employé interne qui fournit toutes les prestations. Ce changement de pratique est visible dans le compte 130.4521.06 « Prestations RRH – Association de Police », où le montant est de 0.- pour 2017. Pour PNR, cette opération permet de faire des économies. PNR a également pris en main des prestations assurées encore actuellement par le Service des finances. Dès le 1er janvier 2017, PNR assurera elle-même le travail de comptabilité. Ce changement se voit au compte 200.4521.02 « Prestations Finance à Police Région », où le montant est de 0.- pour 2017.

A propos des recettes des amendes, PNR fait généralement des sous-estimations des montants, afin de ne pas mettre une « pression pour atteindre les chiffres ». C'est pourquoi il est expliqué à la COFIN que les comptes délivrent en général « de bonnes surprises », avec des recettes revues à la hausse.

## 611 et 612 – Stationnement parkings payants « ouverts » et « couverts »

Les comptes 611 et 612 sont désormais repris par le Service de Travaux, environnement et mobilité (TEM).

### 611 – comptes nets

B 2017 CHF	Variation s/B 2016	Variation s/C 2015	B 2016 CHF	C 2015 CHF	C 2014 CHF	C 2013 CHF	C 2012 CHF
(2'033'000)	-27.55%	-0.23%	(2'806'000)	(2'037'784)	(2'119'430)	(1'641'146)	(1'849'717)

En ce qui concerne les recettes issues des « taxes de stationnement parkings divers » (611.4272.00), elles sont chiffrées à CHF 2'319'000.- en 2017, contre CHF 3'064'000.- en 2016. Pour expliquer cette baisse, les Services et la Municipale ont expliqué à la COFIN que les recettes du parking du Martinet ont fortement diminué en raison de l'augmentation des tarifs. A cet endroit, la possibilité de faire des tarifs différenciés en fonction de l'heure est une option actuellement à l'étude. La COFIN souhaiterait que les effets financiers soient pris en compte lors de modification de tarifs de parking afin d'anticiper une éventuelle baisse significative des recettes communales.

### 612 – comptes nets

B 2017 CHF	Variation s/B 2016	Variation s/C 2015	B 2016 CHF	C 2015 CHF	C 2014 CHF	C 2013 CHF	C 2012 CHF
(33'300)	-71.54%	-52.84%	(117'000)	(70'607)	(105'240)	(59'844)	(9'304)

Les recettes des taxes de stationnement Bel-Air (612.4272.00) sont aussi budgétées à la baisse : CHF 45'000.- pour 2017 (CHF 120'000.- en 2016). La réfection du parking Bel-Air, dont les travaux devraient commencer début 2017, explique cette baisse. Néanmoins, selon la Municipale, le montant est difficile à estimer.

## 62 – Contrôle des habitants

Le contrôle des habitants, sous la responsabilité de la Cheffe de l'informatique, voit une légère augmentation pour l'engagement d'un auxiliaire pour assurer la hausse de la population. Il s'agit d'un poste auxiliaire car il se peut que le canton reprenne une partie des activités du Contrôle des habitants, notamment celle liée à la gestion des permis des frontaliers.

## 650 – Service du feu

Le SDIS, qui regroupe 18 communes, va entrer dès 2017 dans sa troisième année d'activité. En préambule, il est expliqué à la COFIN que le SDIS, contrairement à PNR, va continuer à collaborer étroitement avec les Services RH, Finances et informatique de la Commune. Monsieur Corthésy rappelle que beaucoup de coûts du SDIS ne sont pas maîtrisables, en fonction des interventions.

En ce qui concerne les bornes hydrantes, le SDIS continue d'en faire l'entretien. Toutefois, il refacture le coût de l'entretien aux Services Industriels, ce qui explique que le compte 650.3156.01 « Entretien hydrantes » soit à 0.-. Ces coûts apparaissent aux comptes 810.3144.10 et 810.3144.11 des Services Industriels.

La participation de la Commune de Nyon au SDIS s'élève à CHF 905'771.- pour 2017 (650.351.00), alors qu'en 2016 elle était plus élevée, à CHF 942'180.-. Il est expliqué à la COFIN que la participation de la Commune de Nyon à SDIS va progressivement baisser. En effet, lorsque l'association est née, il y avait une volonté de la Ville de contribuer plus largement pour lancer le projet. Et peu à peu, comme la première convention le prévoyait, la participation nyonnaise va baisser.

Au sujet du compte 650.4521.00 « Refacturation des Charges salariales » pour un montant de CHF 720'100.-, il convient de détailler : les collaborateurs du SDIS sont payés par la Ville de Nyon et ensuite la Ville refacture cela à l'association. Et pour finir l'association refacture aux différentes communes.

A noter qu'aucun prélèvement n'est prévu sur le fonds de réserve 9280.16 « Service du Feu II » puisque ce dernier sera épuisé au 31 décembre 2016.

## Chapitre 7 – Affaires sociales

	B 2017 CHF	Var s/B 2016	Var s/C 2015	B 2016 CHF	C 2015 CHF	C 2014 CHF	C 2013 CHF	C 2012 CHF
CHF	<b>42'811'178</b>	15.72%	21.45%	36'995'816	35'249'968	33'199'526	29'706'344	31'370'875
Total/hab	2'100.57			1'838.83	1'774.83	1'691.09	1'562.18	1'668.31
Nb hab*	20'381			20'119	19'861	19'632	19'016	18'804

\* Hypothèse: augmentation de 1.3% en 2016 et 2017, selon les projections présentées dans le préavis 15.

Données pour l'analyse de l'évolution des budgets. La comparaison avec d'autres communes n'est pas recommandée. Les changements de périmètre ne sont pas pris en compte.

La progression du budget 2017 de CHF 5'815'3620.- par rapport au budget 2016 provient essentiellement de la facture sociale, soit la prévoyance sociale pour CHF 4'956'412.- (compte 720) et l'action médico-sociale pour CHF 246'000.- (compte 730 = Action médico-sociale). Pour rappel, ces postes sont gérés par le canton et la seule maîtrise que nous en avons est le paiement de la facture que nous recevons de sa part qui se montera à CHF 32'945'378.- pour 2017 (chapitres 720 et 730), ce qui représente le 76% (contre 67% au budget 2016) du total des charges du service, ou encore le 16.3% de l'ensemble des charges du budget (contre 14.7% au budget 2016). L'annexe 2 détaille l'évolution de ces dépenses depuis 2012.

Concernant la Structure d'accueil collectif (compte 760), on note une sensible hausse entre budgets 2016 et 2017 (CHF 559'600), liée notamment aux nouvelles places d'accueil. Les structures membres du réseau nyonnais offrent environ 729 places d'accueil, réparties entre 309 places en préscolaire et 420 places en parascolaire. La préparation du budget pour ce compte n'est pas aisée puisque les recettes dépendent des différents rabais possibles ainsi que du revenu des parents sur une estimation à fin août 2016.

La COFIN note les principaux mouvements sur les différentes rubriques du chapitre 7 comme suit :

### 705 Cohésion et intégration sociale

Pas de commentaire particulier sur les variations. Les recettes diverses représentent la part reversées par le Canton pour les projets d'intégration, soit 50% de la charge effective de ces projets.

### 720 Prévoyance sociale

Il s'agit de la facture sociale, dont l'augmentation a été commentée plus haut.

### 730 Action médico-sociale

La hausse de la participation à AVASAD (Association Vaudoise d'Aide et de Soins à Domicile) de CHF 246'000.- entre le budget 2016 et 2017 est liée la perception d'un franc supplémentaire par habitant au niveau cantonal et à la progression de la population nyonnaise.

### 760 Structure d'accueil collectif

Les comptes 3655.00 à 3655.10 représentent les charges budgétées pour la couverture des déficits des structures d'accueil collectif. La couverture des déficits dépend des montants qui auront pu être facturés aux parents.

Concernant le compte 3655.04 « Subvention crèche « Les petits Kangourous » », la COFIN a reçu une note intitulée « Erratum : Préavis N° 264/2016 – « Création de 19 places à la Crèche Croquelune – Création de 10 places au sein de la crèche privée Les Petits Kangourous ». Cette note indique :

« L'objectif de cette note est d'informer la Commission des Finances de l'existence d'une erreur au niveau des incidences financières dans le Préavis 264 accepté par le Conseil communal le 30 mai 2016. Dans le cas du Préavis 264, il s'agissait de proposer au Conseil Communal d'une part l'augmentation du nombre de places de Croquelune, et d'autre part, d'acheter des places auprès d'une nouvelle structure privée, Les Petits Kangourous. L'erreur constatée aura des conséquences sur le montant de la subvention communale en faveur de la structure « Les petits Kangourous » pour l'exercice comptable 2016 et les suivants. Elle a été signalée à la Municipalité courant août 2016 qui en a pris acte. Dans le tableau Coût des 10 places à la crèche « Les Petits Kangourous », en page 6 du Préavis, les subventions d'aide au démarrage FAJE et OFAS ont été soustraites de la subvention communale tant en 2016 que pour les années 2017-2019. Cette manière de faire n'est pas correcte car ces subventions seront effectivement versées à la crèche et non prises en compte dans le calcul de la subvention communale, selon le tableau corrigé ci-dessous :

	<b>2016</b> <i>(5 mois d'exploitation)</i>	<b>2017-2019</b>	<b>dès 2020</b>
<i>Subvention communale ordinaire brute (nombre places achetées x CHF 11'200.-)</i>	47'000.-	112'000.-	112'000.-
<i>./. Aide au démarrage OFAS (nombre places achetées x CHF 5'000.-)</i>	0.-	50'000.-	0.-
<i>./. Aide au démarrage FAJE (nombre places achetées x CHF 5'000.-)</i>	50'000.-	0.-	0.-
<b>Subvention communale nette</b>	<b>47'000.-</b>	<b>112'000.-</b>	<b>112'000.-</b>

En effet, le réseau nyonnais d'accueil de jour « achète » des places auprès de crèches privées ou d'entreprises (par exemple : Terre-Bonne), selon un prix de la place donné, fixé par le réseau. Dans ce cas de figure, les subventions cantonales d'aide aux démarrages sont encaissées par la structure elle-même. »

La note conclut :

« Pour l'exercice comptable 2016 :

La subvention communale 2016 devrait être de CHF 47'000.- au maximum (et non pas CHF 0.-).

Pour l'exercice comptable 2017 (et suivants) :

Subvention communale 2017, 2018 et 2019 maximum CHF 112'000.- (et non pas 62'000.-), soit + CHF 50'000.- par rapport à ce qui a été annoncé dans le Préavis 264. »

## **761 Structure d'accueil familial de jour**

La progression du budget 2017 de CHF 87'900.- ou 13.7% par rapport au budget 2016 provient essentiellement de la suppression de la participation des parents à l'accueil du matin au Couchant et aux Tattes d'Oie et de midi à Marens dès l'ouverture de la nouvelle UAPE du couchant en août 2017. De plus, une hausse d'un franc a été instaurée pour chaque repas dans le cadre de l'accueil familial de jour afin d'augmenter la qualité des repas chez les accueillants (compte 131.00 « Achats produits alimentaires »). Cette hausse est compensée par la progression des subventions supplémentaires FAJE.

## **762 Structure d'accueil UAPE « Classes Tartines »**

La baisse des recettes du compte 4652.00 « Participation des parents » est liée à une estimation plus faible qu'en 2016 de la facturation aux parents pour la structure d'accueil UAPE.

## **765 Structure d'accueil UAPE « Grand T'étraz »**

L'augmentation des coûts liés à cette structure, provient essentiellement de la fin de la subvention fédérale figurant dans les recettes sous le compte 4515.00 « Participations cantonales et fédérales ».



## 766 Structure d'accueil UAPE « Le Ricochet »

Le budget 2017 de cette nouvelle structure d'accueil a été établi sur la base du préavis 257/2016. La COFIN note que le budget 2017 comprend des différences sur le total des charges (Préavis : CHF 664'500.-, budget 2017 : CHF 689'000.-) et des recettes (Préavis : CHF 498'000.-, budget 2017 : CHF 538'000.-), soit une hausse nette du résultat de CHF 15'500.-. L'explication obtenue concernant la différence sur les charges provient du fait que les traitements et charges sociales, qui apparaissent dans les préavis, sont des totaux arrondis et calqués sur les moyennes des salaires des autres structures. Toutefois, lors des engagements, les salaires et charges sociales peuvent varier en fonction des caractéristiques des dossiers des collaborateurs engagés (âge, expérience, etc.). La structure ayant ouvert en 2016, la progression des produits par rapport au préavis est liée au fait que le budget est basé sur les revenus effectifs des premiers mois, qui fluctue en fonction de la facturation effectuée à chaque parent.

## 767 Structure d'accueil UAPE Couchant

Le budget 2017 de cette nouvelle structure d'accueil a été établi sur la base du préavis 221/2014. La COFIN note que le budget 2017 comprend des différences sur le total des charges (Préavis : CHF 430'000.-, budget 2017 : CHF 371'800.-) soit une baisse de CHF 58'200.-. L'explication est la même que celle indiquée sous 766 Structure d'accueil UAPE « Le Ricochet ». Pour estimer le budget de l'UAPE du Couchant, qui ouvrira ses portes en août 2017, le Service des finances s'est calqué sur celui de l'UAPE du Grand T'Etraz en tenant compte des 12 places en plus et de 5 mois d'exploitation en 2017. Par ailleurs, ils émettent l'hypothèse que cette structure ne sera pas totalement occupée à l'ouverture, et que le personnel pourra être recruté par étape.

## Chapitre 8 Services industriels

	B 2017 CHF	Var s/B 2015	Var s/C 2014	B 2016 CHF	C 2015 CHF	C 2014 CHF	C 2013 CHF	C 2012 CHF
CHF	(2'529'900)	-24.63%	-24.53%	(2'499'889)	(3'356'848)	(3'352'261)	(3'079'316)	(3'123'092)
Total/hab	(125.75)			(124.25)	(169.02)	(170.75)	(161.93)	(166.09)
Nb hab*	20'119			20'119	19'861	19'632	19'016	18'804

\* Hypothèse: augmentation de 1.3% en 2016 et 2017, selon les projections présentées dans le préavis 15.  
Données pour l'analyse de l'évolution des budgets. La comparaison avec d'autres communes n'est pas recommandée.

Dans les grandes lignes, l'objectif de rendement net des Services Industriels est maintenu à CHF 2.5 millions, répartis entre CHF 0.8 million pour l'électricité et CHF 1.7 millions pour le gaz.

Des efforts ont dû être entrepris pour arriver à cet objectif, compte tenu des conditions du marché, mais aussi à cause de certaines charges en plus, telles que la mise en place d'un système d'Asset Management, pour la gestion des actifs et des réseaux des SIN de manière informatisée et permettant une meilleure planification de l'entretien du réseau. S'associant à un prestataire externe pour la maintenance du système et pour le conseil opérationnel, les SIN vont bénéficier de comparatifs pour situer les SIN face à des exploitants comparables, ce qui incitera à l'optimisation du réseau. Enfin, les conseils des experts du prestataire externe permettront aux SIN de gagner en maturité sur la gestion du réseau, en termes de connaissances opérationnelles, financières et techniques. Cette infrastructure a un coût et ne dégage pas de marge immédiate, mais les gains sur la gestion opérationnelle du réseau seront non négligeables.

De nouvelles prestations avec des partenaires sont aussi conclues pour 2017 :

- avec le Service Intercommunal des eaux de Chéserey, Grens et Eysins (SIECGE), comme annoncé dans le cadre des crédits supplémentaires au budget 2016 1<sup>ère</sup> série, financé par un contrat de prestation d'un montant de CHF 161'000 annuels ;
- avec TRN, pour un auxiliaire engagé par les SIN et refacturé à TRN. La politique d'engagement de TRN veut que l'entreprise n'engage que des commerciaux et les SIN les techniciens. Le profil de cet auxiliaire est de type technicien, raison pour laquelle les SIN engagent cette nouvelle ressource.

### **800 SIN Services administratifs**

Les SIN ont besoin de nouveaux logiciels et d'un certain nombre de prestations informatiques pour environ CHF 70'000.- (Compte 800.3909.01).

### **810 – SIN Service des eaux / 822 – SIN Activités commerciales (électricité) / 830 – SIN Service du gaz**

Les ventes de marchandises sont désormais présentées de manière plus transparente dès le budget 2017. En effet, il était d'usage de budgéter les ventes aux particuliers et les bénéfices des travaux dans le même compte, ce qui est séparé dans le budget 2017. De même, le solde net était budgété, c'est-à-dire entre les ventes aux particuliers et les achats de marchandises destinées à ces ventes. Désormais, le détail des achats et des ventes sont budgétés séparément. Cette méthode est appliquée aussi pour le service de l'électricité et du gaz.

### **821 – SIN Réseau de distribution**

Le timbre d'acheminement a augmenté de manière significative entre 2015 et 2017. Une des raisons invoquée est l'augmentation du timbre d'acheminement par SwissGrid. La deuxième raison concerne 2017, qui verra l'entrée en fonction du poste de la Longeraie.

### **823 – SIN Eclairage public**

L'attribution au fonds de réserve permettra de financer une partie du plan lumière en cours d'élaboration.

### **830 – SIN Service du gaz**

La baisse des revenus est due au départ de certains gros clients vers la concurrence (CHF 10 millions en 2017 comparés à CHF 10.7 millions en 2015). Les SIN rappellent que 50% des revenus sont générés par les deux principaux clients.

## Conclusions

En conclusion, la COFIN recommande au Conseil d'accepter le budget 2017, tel que présenté. Si les apparences semblent démontrer que ce budget est établi dans la continuité de ceux de la précédente législature, la COFIN tient à donner aux membres du Conseil une lecture affinée du contexte de l'établissement du budget de fonctionnement pour l'année prochaine.

En effet, les budgets précédents étaient connus pour présenter des recettes relativement conservatrices. Le budget 2017 proposé est le plus déficitaire depuis le budget 2012 ajusté. Il est maintenu à un déficit que l'on pourrait qualifier d'acceptable dans le cadre des déficits prévus les années précédentes. Toutefois, les budgets précédents étaient connus pour présenter des recettes relativement conservatrices, alors que les recettes du budget 2017 sont plutôt optimistes. Les dépenses, quant à elles, sont maintenues au niveau des enveloppes fixées par la Municipalité dans un cadre budgétaire strict. Les seuls dépassements sont liés aux contributions aux collectivités publiques (péréquation, facture sociale, etc), à des décisions supra-communales (AVASAD, Harmos) ou à des décisions de nos autorités communales (UAPE, augmentation d'effectifs, etc). Contrairement à ces dernières années, la COFIN constate que la probabilité que les comptes 2017 se soldent par un déficit réel augmentera en 2017. L'administration, ainsi que le Conseil, doivent être encore plus attentifs à user les deniers publics de façon mesurée et bien ciblée.

Le facteur principal pesant sur les finances communales est bien connu. Les paiements au Canton, pour la péréquation ainsi que pour la facture sociale, ont encore augmenté de manière significative (CHF + 6.7 millions). La COFIN a débattu sur la manière dont les autorités communales pourraient prendre le problème à l'inverse et proposer une piste de réflexion alternative. Partant du principe que ces versements ne feront qu'augmenter sans que nos autorités communales ne puissent rien y faire, quelles pistes pourraient permettre à Nyon de réduire au maximum son exposition face à ces augmentations ? La COFIN propose donc d'entamer des réflexions au sein de nos autorités pour trouver des recettes alternatives qui n'influencent pas la progression des charges non maîtrisables, telles que les contributions au Canton.

Pour la suite des épisodes sur le sujet des EPT, la COFIN a pu approfondir la problématique des pérennisations de postes. Cette année, il s'agit de 2.85 EPT déjà engagés, pérennisés ou sur le point de l'être, sans que le Conseil n'ait eu le moindre mot. Malgré ses vœux émis depuis plusieurs années, certains membres de la Municipalité semblent ne pas les avoir entendus. Le constat est simple : la situation n'est pas claire et il n'y a pas d'entente entre la Municipalité et la COFIN. Néanmoins, il y a volonté de trouver une solution et un groupe de travail va être mis sur pied entre une délégation municipale et la COFIN pour y arriver ; la COGES sera intégrée dans la réflexion. Cette problématique des EPT sera, nous l'espérons, clarifiée dans le courant de l'année prochaine.

Enfin, la COFIN a soulevé un certain nombre de points qu'elle aimerait partager avec le Conseil.

- Elle note que PNR a intégré des activités administratives, telles que les RH et Finances. De nouveaux engagements ont été accordés au sein de l'entité PNR, sans que l'inverse ne se produise au sein des services nyonnais concernés. L'anticipation de nouvelles activités justifie la conservation de ces postes.
- Les charges sur les déchets urbains, financés par les taxes au sac et les taxes environnementales, doivent être revus et éventuellement réduits. Le principe de proportionnalité tel qu'inscrit dans la loi cantonale demande à ce que 40% de ces dépenses soit financé par la taxe au sac, alors qu'aujourd'hui la taxe au sac n'en couvre que 36%. Le service de Travaux et Environnement travaille sur le sujet et a fait part à la COFIN, très satisfaite des réponses obtenues, des contraintes liées à cette activité. La COFIN suivra ces travaux avec intérêt.
- La Municipalité a augmenté de 0.1ct le kWh afin de financer des actions en faveur du développement durable. Bien que le cadre réglementaire ait été respecté à la lettre par la Municipalité, certains membres de la COFIN ne sont pas convaincus par l'utilisation de cette taxe. En effet, il serait attendu que les consommateurs d'électricité, qui paient cette taxe, puissent bénéficier des actions en lien avec le développement durable financées par cette taxe. Ce lien, entre les contributeurs et les bénéficiaires, n'est pas toujours évident. Le nouveau plan stratégique de développement durable pourra certainement clarifier le périmètre d'utilisation de cette taxe.

Prenant en compte tous ces éléments, la COFIN, unanime, recommande donc au Conseil d'accepter le budget 2017.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la (les) décision(s) suivante(s) :

## Le Conseil communal de Nyon

- vu** le préavis N° 22/2016 concernant le budget 2017,
- ouï** les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### décide :

1. d'adopter le budget ordinaire de la Ville de Nyon pour l'année 2017 dont les totaux se présentent comme suit :

Charges	CHF	202'610'860.-
Revenus	CHF	194'654'728.-
<b>Excédent de charges</b>	<b>CHF</b>	<b>7'956'133.-</b>

2. d'accorder à la Municipalité les montants relatifs aux extensions des Services industriels pour l'année 2017, soit :

Service des eaux	CHF	2'008'000.-
Service de l'électricité et de l'éclairage public	CHF	3'017'535.-
Service du gaz	CHF	991'000.-
<b>Total des extensions</b>	<b>CHF</b>	<b>6'016'535.-</b>

Les participations des tiers et subventions viendront en déduction de ce montant.

Ces montants seront portés en augmentation du capital de dotation des Services industriels et amortissables selon les règlements en usage pour chacun des secteurs concernés.

3. de prendre acte du plan d'investissements 2017-2021.

La Commission :

Mesdames

Géraldine LIMBORG  
Chiara MONTECCHIO

Chloé BESSE

Messieurs

Xavier PAREDES  
Bastien CLERC  
Yves FELIX  
Frédéric TSCHUY  
André Francis CATTIN  
Jacky COLOMB  
Luciano DE GARRINI (président et rapporteur)

Jacques PITTET  
Yvan RYTZ  
Hans Rasmus NILSSON  
Pierre GIRARD  
David VOGEL

**Annexe 1**  
**Part des charges maîtrisables du budget**

<i>Comptes de fonctionnement</i>	2017 (Budget)	2016 (Budget)	2015 (Comptes)	2014 (Comptes)	2013 (Comptes)	2012 (Comptes)
30 - Autorités et personnel	47'614	45'610	45'026	51'172	48'896	46'498
31 - Achats de biens, services et marchandises	36'693	35'528	37'149	37'563	39'152	39'093
32 - Intérêts passifs	2'780	3'449	3'140	3'355	3'441	3'830
33 - Amortissements	11'953	11'266	12'958	11'788	11'375	11'126
36 - Aides et subventions	16'532	15'615	13'970	12'402	11'212	11'034
<b>Total des chapitres comptables 30-31-32-33-36</b>	<b>115'572</b>	<b>111'468</b>	<b>112'243</b>	<b>116'280</b>	<b>114'076</b>	<b>111'581</b>
Subvention LEM (Loi sur les écoles de musique)	405	383	323	288	283	-
Participation à AVASAD	1'996	1'750	1'635	1'476	2'035	1'917
Partic. aux frais de transports, facture cantonale	1'395	1'428	1'125	1'080	911	853
Taxe sur les micropolluants	210	210	-	-	-	-
Annuités	550	497	490	557	533	506
<b>Total des comptes non maîtrisables inclus dans les chapitres comptables 30-31-32-33-36</b>	<b>4'557</b>	<b>4'268</b>	<b>3'573</b>	<b>3'401</b>	<b>3'761</b>	<b>3'276</b>
<b>Total des charges maîtrisables</b>	<b>111'015</b>	<b>107'200</b>	<b>108'670</b>	<b>112'879</b>	<b>110'315</b>	<b>108'304</b>

Total des charges Ville de Nyon	202'611	188'417	193'861	192'889	184'868	176'395
Attributions aux fonds de réserves	5'109	1'581	8'037	6'232	10'323	3'112
Imputations internes	14'072	14'242	14'382	13'951	14'026	14'446
<b>Total des charges avant attributions aux fonds de réserves et imputations internes</b>	<b>183'431</b>	<b>172'594</b>	<b>171'442</b>	<b>172'706</b>	<b>160'519</b>	<b>158'837</b>

<b>Part des charges maîtrisables</b>	<b>61%</b>	<b>62%</b>	<b>63%</b>	<b>65%</b>	<b>69%</b>	<b>68%</b>
--------------------------------------	------------	------------	------------	------------	------------	------------

\* Les annuités des années 2012 à 2015 sont estimées à 1.1% des charges salariales totales (comparablement au Budget 2016).

*La détermination des charges maîtrisables se base sur une étude commandée par l'Union des communes vaudoises (UCV)<sup>5</sup>, à la différence que nous considérons les amortissements comme des charges maîtrisables, étant la conséquence directe des crédits d'investissements votés par le Conseil.*

<sup>5</sup> [http://www.ucv.ch/fileadmin/documents/pdf/Thèmes/Finances\\_communales/Rapport\\_Oesch\\_Canton-communes.pdf](http://www.ucv.ch/fileadmin/documents/pdf/Thèmes/Finances_communales/Rapport_Oesch_Canton-communes.pdf)

## Annexe 2

## Comptes 35/45 – Participation aux charges cantonales et d'autres communes

Numéros de comptes	Comptes de fonctionnement	2017 (Budget)	2016 (Budget)	2015 (Comptes)	2014 (Comptes)	2013 (Comptes)
224.3510/3520.00	Charges de la péréquation	24'242'086	22'418'794	22'301'798	21'388'075	20'189'888
224.4510/4520.00	Remboursement fonds péréquation directe	(14'838'229)	(14'613'600)	(14'898'797)	(13'757'477)	(13'835'047)
<b>Total charges nettes de la péréquation</b>		<b>9'403'857</b>	<b>7'805'194</b>	<b>7'403'001</b>	<b>7'630'598</b>	<b>6'354'841</b>
<i>Variation annuelle</i>		20%	5%	-3%	20%	-10%
<b>Divers 720.3515</b>	<b>Total facture sociale nette</b>	<b>30'949'378</b>	<b>25'992'966</b>	<b>25'253'930</b>	<b>24'082'018</b>	<b>22'423'216</b>
<i>Variation annuelle</i>		19%	3%	5%	7%	0%
<b>600.3511.00</b>	<b>Participation à la réforme policière</b>	<b>1'750'825</b>	<b>1'630'881</b>	<b>1'572'632</b>	<b>1'606'388</b>	<b>1'561'171</b>
<i>Variation annuelle</i>		7%	4%	-2%	3%	8%
<b>Divers 351</b>	<b>Diverses participations aux charges des écoles et SDIS</b>	<b>237'600</b>	<b>204'600</b>	<b>106'437</b>	<b>96'662</b>	<b>113'835</b>
<i>Variation annuelle</i>		16%	92%	10%	-15%	9%
<b>Divers 451</b>	<b>Diverses participations du Canton</b>	<b>(809'000)</b>	<b>(875'500)</b>	<b>(1'263'511)</b>	<b>(1'631'069)</b>	<b>(3'124'616)</b>
<i>Variation annuelle</i>		-8%	-31%	-23%	-48%	126%
<b>Total des charges nettes en faveur du Canton (comptes 351/451)</b>		<b>32'128'803</b>	<b>26'952'947</b>	<b>25'669'489</b>	<b>24'154'000</b>	<b>20'973'606</b>
<i>Variation annuelle</i>		19%	5%	6%	15%	-8%
<b>Divers 352</b>	<b>Diverses participations aux charges d'autres communes et associations de communes (hors péréquation)</b>	<b>3'093'876</b>	<b>3'292'565</b>	<b>2'940'804</b>	<b>2'931'563</b>	<b>2'154'269</b>
<b>600.3521.00</b>	<b>Participation commune de Nyon - Ass. Police Région Nyon</b>	<b>7'585'142</b>	<b>7'585'577</b>	<b>5'807'200</b>	<b>6'321'534</b>	<b>-</b>
<b>Divers 452</b>	<b>Diverses participations d'autres communes et associations de communes pour Nyon (hors péréquation)</b>	<b>(2'663'987)</b>	<b>(2'790'218)</b>	<b>(2'882'740)</b>	<b>(10'489'706)</b>	<b>(2'452'927)</b>
<b>Total des charges nettes en faveur d'autres communes hors péréquation (comptes 352/452)</b>		<b>8'015'031</b>	<b>8'087'924</b>	<b>5'865'264</b>	<b>(1'236'609)</b>	<b>(298'658)</b>
<i>Variation annuelle</i>		-1%	38%	-574%	314%	-217%
<b>Total des participations nettes aux charges d'autres collectivités publiques</b>		<b>49'547'691</b>	<b>42'846'065</b>	<b>38'937'754</b>	<b>30'547'989</b>	<b>27'029'789</b>
<i>Variation annuelle</i>		16%	10%	27%	13%	-10%

### Annexe 3

#### Réponse du Service de Travaux et Environnement au sujet de la gestion des déchets urbains

«

L'objectif pour la COFIN est de comprendre :

- 1) les facteurs sur lesquels TEM a de l'influence et ceux sur lesquels TEM n'a pas d'influence pour déterminer le budget, ce qui amène à ne pas respecter le principe de proportionnalité de 40% financé par la taxe au sac (32% des 3'111'000 de recettes selon le budget 2017).

Voici les points sur lesquels TEM pourrait avoir ou pas une influence :

##### **Recettes :**

- Le prix du sac taxé a été quasiment uniformisé sur le territoire cantonal, et est discuté entre les périmètres déchets; il serait difficile pour les communes d'établir leur tarif à la hausse, cela aurait pour conséquence d'inciter à contourner l'usage du sac et à augmenter les charges administratives.
- Le canton préconise d'augmenter les recettes proportionnelles à la quantité de déchets, par exemple en soumettant à financement direct la reprise des déchets encombrants, voire des bio déchets (qui produit plus, paie plus).
- Poursuivre la recherche de filières de valorisation des déchets aux meilleures conditions (papier, carton, ferraille, bois etc.).

##### **Charges :**

- Réduire certaines prestations, telles que la collecte du PET, des textiles sur les éco-points, ou encore la collecte des appareils électriques et électroniques à la déchèterie.
- Remettre en concurrence régulièrement les prestations de collecte et de transport des déchets qui ne sont pas collectés par notre service ou chercher à les internaliser

- 2) Quelles sont les pistes de développement que TEM peut envisager pour atteindre cet objectif ?

##### **Réponse TEM :**

Cet objectif de 40%, rapport entre les recettes proportionnelles à la quantité de déchets et les charges totales de la gestion des déchets urbains, est difficile à atteindre, car nous estimons que notre seul bras de levier sont les charges totales de la gestion des déchets.

Nous allons chercher à réduire encore les charges de gestion des déchets en vérifiant si certaines prestations ne pourraient pas être internalisées (investissement à la clé), et de supprimer certains doublons tels que mentionnés ci-dessus.

Nous considérons que notre marge de manœuvre est faible, mais notre recul sur ce nouveau système de gestion des déchets est aujourd'hui suffisant pour mener ces réflexions et ces analyses.

»